

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2023 036 CA

SEANCE du 18 octobre 2023

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt trois

Le dix-huit octobre à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 12

Pouvoirs : 8

Absents excusés : 3

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Patricia MARROCQ, Conseillère Départementale – Francis LARROQUE, Conseiller Départemental – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale à Charline DUMONT, M. Michel BURGAN, Personnalité Qualifié à Régis SANSOT, Mme Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée à Suzanne MACABIAU, Mme Colette SABATHE à M. Jacques JEAN-LOUIS, M. Franck CHARRIE, Représentant la CAF à Mme Marine LAFFONT, M. Pascal RICAUD, Représentant Syndicat CGT à Charline DUMONT, Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires à Bernard KSAZ, M. Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires à Bernard KSAZ.

Excusés : Mme Charlette BOUE, Conseillère Départementale, M. Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services, Représentant Syndical UD CFDT.

M. le représentant du Conseil Départemental.

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, M. CERES Michel, Chef d'unité Politique de l'Habitat à la DDT, représentant Monsieur le Préfet du GERS
Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E
Christine PUJOS, Secrétaire de séance

OBJET : POLITIQUE D'AUGMENTATION DES LOYERS DE L'ANNEE 2024

L'Office Public de l'Habitat du Gers, depuis plusieurs années, pratique une politique de hausse des loyers se traduisant par des hausses annuelles inférieures ou égales à l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a pérennisé le dispositif de plafonnement des loyers pratiqués, en posant dans le Code de la Construction et de l'Habitation (art. L. 353-9-3 et L. 442-1 du CCH) le principe d'une évolution des loyers pratiqués corrélée à l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL du 2^{ème} trimestre de l'année N-1).

Le taux de l'IRL du 2^{ème} trimestre 2023 est de 3.50 %.

Le Président propose au Conseil une augmentation des loyers de **3.50 %**.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **décide à la majorité** d'appliquer une augmentation des loyers de l'OPH32, à compter du 1^{er} janvier 2024, de **3.50 %**, et de poursuivre l'autorisation donnée concernant l'accord de principe pour une augmentation de loyer suite à une opération de réhabilitation de logement.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Bernard KSAZ

Pour : 19
Abstention : 0
Contre : 1